

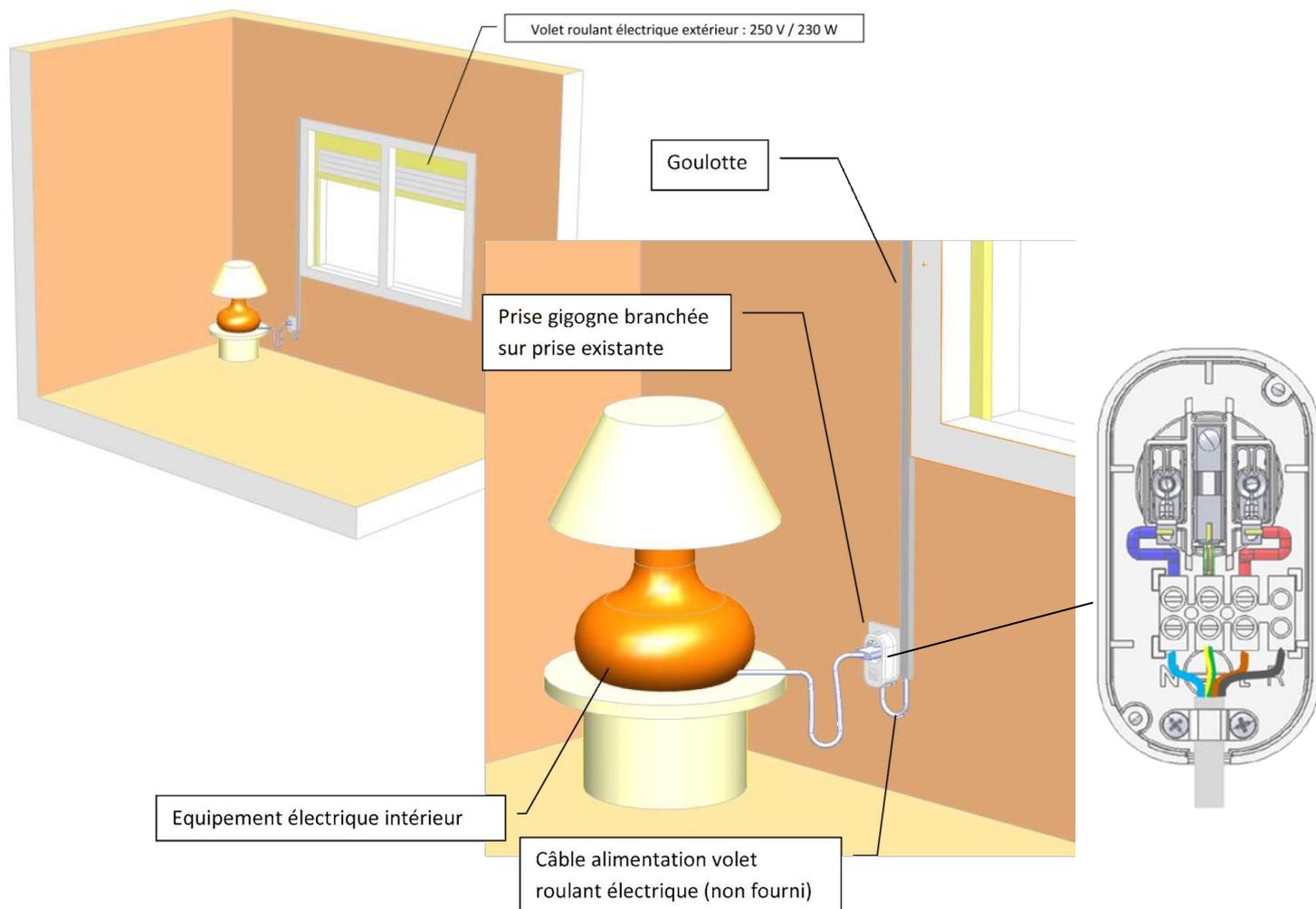
Prise Gigogne CE

Documentation technique



Principe : Elle permet de câbler un volet roulant sur une prise sans la condamner.

La prise reste utilisable pour brancher un deuxième appareil (lampe, télévision, ordinateur, ...)



Informations légales :

Le champ d'application de la norme NF C 15-100 § 142 s'arrête aux bornes des socles de prises de courant.

En conséquence la prise qui vient se connecter au socle n'est pas concernée par la norme.

Depuis 2011 pour les installations nouvelles les volets roulants doivent être alimentés directement depuis le tableau principal ou divisionnaire de l'habitation.

Mais lorsque l'on installe des volets roulants dans une installation existante, l'UTE (Union Technique de l'Électricité) n'a pas souhaité écrire une règle afin de ne pas interdire la possibilité de les alimenter à partir d'une prise de courant.

Le fait d'insérer un bloc type prise gigogne n'est pas plus interdit que celui d'utiliser une prise multiple dès lors que : le modèle soit CE, que son intensité admissible soit au moins égal à 16 A et qu'il s'agisse d'un brochage 2P+T.

Par ailleurs, il est de la responsabilité de l'intervenant professionnel de s'assurer que le circuit sur lequel il rajoute un volet roulant a la capacité de recevoir une charge supplémentaire conforme aux limites des courants admissibles par la canalisation.

A titre info, un moteur de 10 Nm a une puissance de 130 W soit un courant inférieur à 1 A.